

DÉCLARATION LIMINAIRE CAPN A INSPECTEURS MOUVEMENT GENERAL DE MUTATION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Président,

Concernant le mouvement général de mutation en lui-même

Le nombre de mutations pour convenances personnelles diminue, il passe, à effectif sensiblement constant, de 5 310 en 2014 à 4 243 cette année.

Nous constatons une hausse des demandes émanant de la région Ile De France.

La Direction Générale affiche un niveau de satisfaction en forte hausse, avec un taux global de 50,11% contre 43,71% l'année dernière mais celui-ci était dû au nombre élevé des mutations intervenant dans le cadre des réorganisations de service. Dans la mesure où ce taux est dû cette année à la réalisation du mouvement interne dans le projet, il faut dès lors le comparer au taux de satisfaction déterminé à l'issue du mouvement de l'année dernière, soit 49% hors réorganisation.

Il reste encore 17 inspecteurs affectés d'office cette année contre 28 l'année dernière.

La CGT rappelle sa position contre les affectations d'office en général même si nous reconnaissons que certains collègues persistent sur des demandes de mutation trop peu étayées. Comme d'habitude, le département du 93 est toujours le mieux doté en affectation d'office ! Ce qui démontre une fois de plus son attractivité !

Il y a 20 départements fermés contre 24 l'année dernière.

Signe de la mauvaise qualité de ce mouvement, il n'y a aucune arrivée en liste normale sur la Martinique (tout comme en 2014, 2015, 2016 et 2017) ainsi que sur la Guadeloupe et la Réunion.

Ce blocage du mouvement, qui persiste et s'accroît, a des conséquences directes sur la vie des agents, sur leurs possibilités de se projeter, fonder un foyer ou rejoindre leur famille, leur département d'origine ou la résidence de leur choix.

Nous avons été confrontés à des agents en colère et en grande détresse morale.


Bientôt, nous assisterons à une baisse sensible des candidats issus des DOM TOM ; à quoi sert de passer un concours pour rester des années en métropole sans espoir de retour ?

Quelques remarques

Ce mouvement confirme que, désormais, sans priorité, ou une très grande ancienneté : point de mutation... Quand nous parlons de priorité, nous pensons évidemment aux rapprochements de toutes sortes, aux situations sensibles ou sociales, etc.

La CGT rappelle qu'elle est en totale opposition avec les affectations faites au choix, en particulier lorsque de jeunes inspecteurs obtiennent, en sortie d'école, des postes refusés à des agents plus anciens et expérimentés.

De plus, la CGT est attachée à ce que les inspecteurs, **en première affectation**, puissent exercer sur un premier poste correspondant à la filière dans laquelle ils ont été formés et sont soumis à



Suivez-nous sur facebook ou twitter
K : @cgt_fimpub (Syndicat National CGT Finances Publiques)
F : @cgt_fimpub (CGT Finances Publiques)

un délai de séjour. Nous demandons donc à ce que la direction générale soit attentive à ce que les directions locales respectent ces règles.

Autre sujet conflictuel d'importance, celui du délai de séjour des inspecteurs en première affectation à la sortie de l'école : la CGT exige toujours que le délai de séjour soit pris en compte à compter du 1er septembre et non du 1er mars pour la dernière fois.

Concernant les affectations ALD, être affecté « à la disposition du directeur » signifie que l'agent n'est pas mis sur un poste précis, il est affecté « sans poste fixe » à la résidence ou dans le département par la direction, selon les besoins des services. En fait, l'agent n'est titulaire d'aucun poste. Il restera ALD tant qu'il n'aura pas obtenu un autre poste lors d'un mouvement ultérieur (suite à sa demande). Si nous constatons que le nombre d'ALD diminue à notre grande satisfaction, c'est reculer pour mieux sauter car d'ici 2020 tout le monde sera « ALD Département ». Merci Bruno Parent. Et pourquoi pas avec CAP 2022 « ALD FRANCE » ! Nous rappelons que la CGT est opposée à l'application du taux de 50 % de rapprochement au lieu des 25 % précédemment appliqués. Car ce taux est à l'origine du nombre ingérable de collègues en « ALD Département », bloquant ainsi les postes sur de longues périodes.

En tout état de cause, ce taux ne permet pas de résoudre toutes les situations familiales puisqu'au projet, 65 inspecteurs restent en attente d'un rapprochement.

Nous avons relevé une baisse du nombre de rapprochements refusés pour absence de justificatifs et conditions non remplies soit 30 cette année contre 52 l'année dernière.

Nous craignons que de nombreux postes fixes soient laissés vacants après les mouvements généraux de mutation, alors qu'ils ont été demandés. En effet, il faut bien mettre en jachère pendant 8 mois des postes à la disposition des futurs inspecteurs de la promotion 2018/2019.

Nous tenons fortement à vous signaler l'incompréhension suscitée auprès des agents par la mise en

oeuvre du « mouvement interne » dès le projet du mouvement.

Nous avons dû donner de nombreuses explications à des agents souvent mécontents voir énervés. Beaucoup s'estiment lésés jugeant que la règle de l'ancienneté n'est plus respectée. Certains nous ont demandé une intervention musclée !

Ces constats, à nouveau navrants cette année, nous amènent à la conclusion que la politique de réduction des effectifs telle qu'elle est menée, en totale contradiction avec l'intérêt général de l'Etat, conduira inévitablement à l'abandon de certaines missions. La DG ne pourra pas éternellement compter sur la bonne volonté de ses agents et de ses cadres. L'Etat ne pourra pas toujours demander plus à des agents épuisés, découragés et dont le travail n'est pas reconnu.

Concernant la CAP de mutation et la réduction drastique du temps de préparation

Le temps accordé pour la préparation de cette CAPN mouvement général de mutation est un pur scandale **2 jours au lieu de 4 l'année dernière et 11 en 2016 !**

A cela se sont ajoutés de gros problèmes de messagerie qui ont aggravé nos conditions déjà extrêmement difficiles pour préparer sereinement cette CAP. La DGFIP que vous représentez dans cette instance est la seule gagnante. Exit les frais de tenue des CAPN avec la diminution du nombre de jours de consultation, exit l'obligation d'expliquer aux agents la teneur même du projet. Quel bonheur !

Oui, cela est bien pratique lorsqu'on veut enlever cette possibilité aux agents d'expliquer leurs difficultés, cette possibilité de négocier. Cela vous permet en même temps de faire comprendre aux organisations syndicales ce qu'elles sont à vos yeux (qui sont ceux du directeur général) : c'est à dire **RIEN**.

Et puis cela permet aussi de camoufler les suppressions d'emplois, les réorganisations diverses, les postes désormais devenus tous au choix. Oui, votre mouvement est mauvais. Vous vous cachez derrière des statistiques ? Nous, élus du personnel, nous ne cacherons jamais vos défaillances et vos manigances.

Nous dirons les faits à nos collègues qui, heureusement, ont un libre-arbitre.

Nous avons nous aussi cette année testé la colère des collègues qui n'ont pas de réponse à leur peur, à leur crainte. Oui, les colères actuelles ne sont rien face à celles que vous aurez à gérer. L'ambiance dans les services, déjà bien noire et sans motivation, deviendra étouffante.

Oui, les collègues ont compris que, outre le fait que leurs perspectives de carrière sont réduites à néant tant pour les postes d'inspecteurs divisionnaires que pour les postes d'Inspecteur principal, ils seront coincés littéralement loin de chez eux et sans espoir de rejoindre leur chez eux avant très longtemps.

Mention spéciale d'ailleurs aux célibataires ou aux personnes ayant eu le malheur de trouver leur conjoint ailleurs que sur le département désiré. Leurs chances sont quasiment réduites à néant.

La DGFIP n'agit plus que le bâton. Vous n'êtes plus motivé et votre rendement baisse ? Dommage ! Votre notation sera sabrée. Personne ne cherchera à vous comprendre car cela n'intéresse personne. Vous avez des objectifs en hausse et rien à espérer ? Normal vous êtes des fonctionnaires aux ordres et comme la conjoncture est à un chômage de masse et bien l'Etat va vous épuiser jusqu'à ce que vous n'en puissiez plus car vous aurez peur de partir de la fonction publique. Oui, l'Etat vous tient ! Et encore, à ses yeux, vous n'êtes qu'une bande de privilégiés avec un emploi stable et encore protégé (plus pour longtemps car cela aussi ça gêne), alors tenez vous en aux ordres !

Et que dire des empêcheurs de tourner en rond que sont les syndicalistes ! Pas de problème, la DGFIP a les moyens de les décourager grâce à la pression des cadres intermédiaires, chefs de service et leur notation. Ils devront y réfléchir à deux fois avant d'oser défendre leurs collègues !

Voilà la belle perspective d'ambiance au travail qui nous est promise. Une ambiance sereine et courtoise entre une hiérarchie qui sera aveugle par choix ou clairvoyante mais obéissante et des inspecteurs démotivés et qui n'auront rien à perdre.

Croyez-vous que votre stratégie « tout dans le bâton » va être de longue durée ? Car c'est la lutte contre la fraude fiscale qui est en jeu. A moins que

l'équité entre les citoyens ne soit devenue qu'une vaine considération avec un retour rapide à la méthode de l'ancien régime ?

Nous sommes furieux et fatigués. Vous vouliez nous écoeurer et nous fatiguer ? Félicitations, c'est un pari gagné. Bientôt vous ne serez plus concernés. Toutes les décisions seront prises par les potentats locaux.

Nous avons fait ce que nous avons pu compte tenu du temps imparti, le reste pendant la CAP..

L'inexistence du dialogue social à la DGFIP et la volonté affichée de se moquer des élus dans leur travail de défense des personnels nous a encore une fois décidés à boycotter à la première convocation cette CAPN et nous ne manquons pas de le rappeler aux agents.

Concernant la politique générale

Pour commencer, il convient de dresser un petit bilan après un an de Macron économie :

- ✓ destruction du code du travail
- ✓ baisse des APL
- ✓ réforme de l'ISF
- ✓ taux unique pour les revenus du capital
- ✓ remise en cause des services publics locaux avec le sabotage de la TH
- ✓ baisse de l'IS
- ✓ exonération de la surtaxe de 20% dans les entreprises non soumises à la TVA
- ✓ augmentation de la CSG pour diminuer la part des cotisations pour la protection sociale
- ✓ droit à l'erreur
- ✓ suppressions massives d'emplois Fonction publique
- ✓ suppressions des emplois aidés
- ✓ mise en place du prélèvement à la source
- ✓ dépeçage de la SNCF.

Nous nous arrêterons là et ne parlerons pas de tout ce qui s'annonce.

Le Président des Français mais surtout des très riches l'a annoncé. Il veut supprimer dès l'année prochaine l'Exit Tax. Cette imposition, qui s'applique depuis mars 2011, vise à dissuader le transfert de domicile fiscal à l'étranger en imposant des plus-values sur des participations détenues par un contribuable quittant la France. Voilà de nouveau une bonne nouvelle pour l'investissement en France !

Il convient de rappeler ici que la France est le pays où les entreprises reversent la plus grande part de leur bénéfices aux actionnaires. Depuis 2009, sur 111 € de bénéfices, 67,4 € finissent dans la poche des actionnaires contre 5,3 € sous forme de primes aux salariés. Les grands patrons du CAC 40 gagnent en moyenne deux cent cinquante sept fois le SMIC. Nous pouvons citer le groupe CARREFOUR qui augmente les dividendes aux actionnaires et dont le PDG perçoit cinq cent cinquante trois fois le SMIC et qui, dans le même temps, baisse les primes des salariés et prévoit de supprimer des emplois.

Et que dire de l'évasion fiscale alors que les entreprises du CAC 40 détiennent plus de mille quatre cent filiales dans les paradis fiscaux. En cachant leurs profits et en ne payant pas l'impôt réellement dû, elles privent l'Etat de recettes fiscales importantes au détriment de celui-ci et de sa population. Le pire est, sans nul doute, que rien est fait pour remédier à cette situation.

Bien au contraire, une proposition de loi instituant le secret des affaires sera soumise le 24 mai à la Commission Mixte Paritaire. Cette proposition de loi remet en cause les principes républicains et permettra aux entreprises de poursuivre devant les tribunaux, journalistes, syndicalistes, lanceurs d'alerte, ONG et leurs propres salariés pour détention ou révélation de secrets d'affaires. On peut aussi s'attendre à ce que cette loi impacte le contrôle fiscal, avec des réponses du type « *je ne peux pas vous répondre : secret des affaires* », de beaux jours en perspective pour les vérificateurs.

Pendant ce temps là, dans notre beau pays, c'est la casse de la SNCF, les fermetures d'hôpitaux, une politique d'austérité dans les services publics (- quatre milliards d'euros), des suppressions d'emplois à gogo de fonctionnaires (cent vingt mille) ajouté à une pression accrue qui, parfois, conduit à des drames humains.

Et bientôt, avec ou « grâce » à CAP 2022, nous savons à quoi nous en tenir pour la Fonction publique : c'est bien à sa destruction, avec la volonté affichée de transférer des missions, de les externaliser ou de les abandonner. Toutes les annonces gouvernementales convergent vers un même objectif « *en finir avec le Statut Général et les statuts particuliers* » pour les remplacer par des contrats de droit privé.

Toutes les mesures annoncées vont dans ce sens : un plan de Départ Volontaire qui n'est qu'un plan social déguisé, un recours massif aux contractuels et au recrutement sans concours. Il s'agit de s'engager dans une même stratégie qu'à la Poste ou à France Télécom, qui permet de diviser statutairement les collègues et d'appuyer encore plus fort sur l'accélérateur de la « réforme ».

Dans notre ministère, dans sa volonté de démanteler rapidement la DGFIP, le gouvernement tente d'avancer vite et fort, avec en corollaire l'explosion de nos missions, puisqu'il annonce des évolutions importantes sans qu'aucune limite ne soit aujourd'hui posée : fin de la séparation ordonnateur/ comptable, refonte du réseau du recouvrement, fusions pour les SIP, les SPF, et les SIE, avec l'objectif d'un SIP et d'un SIE par département et le transfert de la mission publicité foncière aux notaires, refonte du Contrôle fiscal, démantèlement des directions départementales et organisation en pôles régionaux ou interrégionaux. M. Parent, le 9 mars dernier, a même parlé de la transformation de la DGFIP en agence! La DGFIP, Administration régaliennne à réseau déconcentré, est clairement en danger !

Mais Bruno Parent s'y connaît en disparition de mission par l'expérience de la direction de la répression des Fraudes, aujourd'hui démentelée.

Les abandons de missions ont commencé : partenariats avec la poste, externalisations (courrier et appels téléphoniques pour le prélèvement à la source), suppression des accueils des SIP à court terme (une avancée surtout dans les quartiers difficiles). Pire, la sous-traitance d'une mission de l'IGN - Institut Géographique National - à une société dont le capital est détenu par d'anciens hauts fonctionnaires de Bercy, va se traduire par un transfert de données foncières de grande valeur à cette société, quid de la déontologie dont on rebat les oreilles aux petits agents de la DGFIP.

Autant vous dire que nous attendons avec une impatience non dissimulée les prochaines annonces du fameux-fumeux CAP 2022.

Enfin, nous demandons encore une fois l'appel de l'intégralité des listes complémentaires aux concours d'agents, de contrôleurs et d'inspecteurs pour pourvoir aux besoins de fonctionnement des services.